



## **APPEL DE CANDIDATURES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LEVIS**

La Ville de Lévis et l'Office municipal d'habitation de Lévis (OMH Lévis) souhaitent pourvoir un poste au sein du conseil d'administration de l'organisme. Pour ce faire, ils invitent les citoyennes et les citoyens de Lévis à soumettre leur candidature.

**Poste à pourvoir** : 1 poste – membre (citoyen ou citoyenne) nommé par la Ville

### **L'Office municipal d'habitation de Lévis**

L'OMH Lévis est un organisme à but non lucratif créé en 1969 à la demande de la Ville de Lévis en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (SHQ). Mandaté par la SHQ, l'OMH Lévis représente, depuis la fusion des neuf offices municipaux d'habitation, en 2002, l'ensemble du territoire lévisien. Son rôle consiste à offrir aux personnes seules et aux familles des logements sociaux et communautaires de qualité, adaptés à leur réalité économique. En plus d'offrir une variété de logements, cet organisme propose différents services à ses locataires, tout en conservant un souci constant de favoriser leur développement personnel et de promouvoir leur engagement social et communautaire.

### **Le conseil d'administration de l'OMH Lévis**

Le conseil d'administration est responsable de la saine gestion des activités de l'organisme afin que celui-ci puisse s'acquitter de son mandat et atteindre ses différents objectifs. Pour ce faire, il doit notamment prendre des décisions administratives, planifier les activités de l'organisme, adopter les budgets, déterminer les priorités ainsi qu'accompagner et superviser la direction de l'organisme.

Le conseil d'administration est composé de neuf membres désignés, dont cinq membres nommés par la Ville de Lévis (deux membres du conseil municipal, un employé municipal et deux citoyens), deux membres élus par et parmi l'ensemble des locataires de l'OMH Lévis et deux membres nommés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation après consultation des groupes socioéconomiques ou à la suite de recommandations formulées par ceux-ci.

Actuellement, un poste d'administrateur issu des membres citoyens nommés par la Ville est vacant.

Le mandat des administrateurs s'échelonne sur trois ans. Il est renouvelable.

Le conseil d'administration se réunit une fois par mois, le jeudi matin (de 9 h à 12 h).

Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération, mais les dépenses autorisées et effectuées dans l'exercice de leurs fonctions sont remboursées.

### **Profil de candidature recherché**

- Avoir un intérêt marqué pour le mandat de l'OMH Lévis
- Avoir le goût de s'investir auprès de sa communauté
- Avoir une sensibilité aux problématiques vécues par des clientèles vulnérables
- Démontrer de l'ouverture pour la concertation et pour le travail d'équipe
- Être résident du territoire de la ville de Lévis
- Être disponible pour assister aux réunions du conseil d'administration

Des connaissances dans le domaine du logement social seraient un atout.

### **Dépôt de candidature**

Les personnes qui souhaitent poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitæ accompagné d'une lettre de présentation au plus tard le 1er mars 2019. La candidature doit être transmise à madame Isabelle Roy par [courriel](#) ou par courrier au 996, rue de la Concorde, Lévis (Québec) G6W 0P8.